



A l'attention du Collège des Bourgmestre  
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 23 janvier 2026

Concerne : point à l'ordre du jour du Conseil communal du 29 janvier 2026

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, veuillez trouver ci-dessous un point que le groupe ECOLO propose pour l'ordre du jour du Conseil communal du 29 janvier 2026.

1. Interpellation relative à l'investissement dans la vidéosurveillance dite « intelligente »

Vous trouverez en pages suivantes quelques explications relatives à ce point.

Bonne journée.

Jean-Pierre GRAISSE, pour le groupe Ecolo,

## **1. Investissement dans la vidéosurveillance dite « intelligente »**

L'achat récent par la Commune de 22 nouvelles caméras ayant recours à l'intelligence artificielle nous interroge sur de nombreux points qu'il nous semble important d'éclaircir. Si l'argument sécuritaire est allègrement mis en avant, de nombreuses études tendent à démontrer la faible efficacité de la vidéosurveillance en matière de prévention et de résolution d'affaires.<sup>1</sup>

Si ces systèmes étaient à la base utilisés pour lutter contre la criminalité grave, ils évoluent de plus en plus dans la traque aux plus petits délits et ensuite vers les incivilités et les nuisances, avec des objectifs de moins en moins clairs.

D'après une étude de l'UCLouvain, « les caméras de surveillances augmentent la capacité de surveillance de l'État, et rendent les espaces publics et leur usage sans cesse surveillés. Le développement de ces dispositifs de surveillance donne également les conditions pour de la surveillance de masse, à l'aide d'intelligence artificielle où on peut traquer les déplacements de personnes dans l'espace public, les reconnaître via la reconnaissance faciale ... ».<sup>2</sup>

Or, il n'existe actuellement pas de cadre légal pour utiliser la reconnaissance faciale en Belgique. Bien que l'UE interdise son utilisation de masse en direct, elle permet néanmoins aux Etats membres de légiférer sur la question. Ce qui est malheureusement l'intention de la Belgique d'après l'accord du Gouvernement fédéral Arizona.

La commune de Bertrix faisant déjà actuellement partie des communes les plus équipées de caméras de surveillance de la Province de Luxembourg, les 22 nouvelles caméras, si elles s'ajoutent à celles existantes, feraient de notre Commune une des plus surveillées de toute la Wallonie<sup>3</sup>. Le niveau de délinquance auquel nous sommes confrontés justifie-t-il une telle intrusion dans nos libertés ?

Nous souhaitons donc soumettre au Collège les questions suivantes afin d'éclaircir ces choix :

1. Les 22 nouvelles caméras sont-elles destinées à remplacer les caméras actuellement en fonction ou bien est-il prévu qu'elles s'y ajoutent ?
2. Les 100.000 € annoncés dans la presse couvrent-ils l'installation, le fonctionnement et la maintenance des caméras ?
3. Avez-vous prévu de fournir la liste complète et actualisée de toutes les caméras installées sur le territoire communal ?
4. La commune peut-elle garantir que ces dispositifs respectent le Règlement général de Protection des Données ?

5. Quelles garanties existent-il pour éviter l'usage des images à des fins autres que celles déclarées ?
6. Vous spécifiez que le système mis en place fait l'usage d'intelligence artificielle. Quels sont les mécanismes de contrôle indépendant prévus pour surveiller l'utilisation de ces technologies ?
7. Qui est responsable du traitement des images (commune, police, prestataire privé) ?
8. Comment les citoyens peuvent-ils exercer leur droit d'accès, de rectification ou de plainte concernant les images ou données collectées ?
9. Prévoyez-vous une consultation publique sur l'usage des caméras ?
10. Estimez-vous que les citoyens ont été suffisamment informés préalablement à cette extension significative du système de surveillance ?
11. Pouvez-vous présenter des données chiffrées qui démontrent que les caméras contribuent réellement à améliorer la sécurité publique dans notre commune ?
12. Avez-vous étudié des alternatives moins intrusives et liberticides plutôt que de multiplier les caméras ?
13. Dans ce contexte de surveillance généralisée faisant peu de cas des préoccupations relatives à la protection des données personnelles, quels arguments restent il pour s'opposer à la retransmission du Conseil communal ?

#### Sources :

1. <https://www.police.be/5337/actualites/quelle-efficacite-de-la-videosurveillance-pour-les-enquetes-judiciaires>
2. <https://bruxellesdevie.com/2025/11/30/surveillance-une-enquete-revele-letendue-des-dispositifs-de-surveillance-a-bruxelles-et-en-wallonie/>
3. <https://camera-lv.netlify.app/>